

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Étaient présents : Michel Aurignac, Marc Canton, Marie-Françoise Capélani, Antoine Cuyaubère Bérénice Daban, Jean-Marc Dourau, Alexandre Larruhât, Patrick Moura.

Tous les conseillers absents ont donné une procuration conformément aux règles en vigueur.

Le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – Ouverture des crédits pour 2022 :

Il faut en début de chaque exercice comptable que le conseil municipal donne la possibilité au maire de pouvoir procéder à des dépenses d'investissement afin de ne pas bloquer la réalisation des travaux et ceci avant le vote du budget annuel. Il est proposé aux élus d'ouvrir les crédits pour :

- Voirie 2022 pour un montant de 50 000 €.
- Bâtiments communaux : 40 000 €.
- Aménagement terrain : 45 000 €.
- Matériel : 20 000 €.

Le maire précise que pour le point de l'aménagement du terrain, il s'agit des travaux d'infrastructures pour la future résidence séniors Ages et Vie (voirie, réseaux, sécurité incendie...)

Accord unanime pour cette délibération.

2 – Ouverture des crédits pour 2022 :

Le maire propose de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale qui a présenté les meilleures conditions pour cette possibilité de facilité de paiement.

Pour un montant de 200 000 € sur une durée annuelle le taux est de 0,950 %. La commission d'engagement est de 200 € et en cas de non utilisation du contrat il en coûtera 300 € à la commune.

Ce point est validé à l'unanimité.

3 – Participation aux frais de fonctionnement - Ecole Publique de Pau :

La ville de Pau réclame à la commune d'Asson la somme de 740 € pour les frais de scolarité à l'école Curie d'un élève habitant à Asson. Cette facture concerne l'année scolaire 2020/2021.

Les élus à l'unanimité acceptent de régler cette somme.

4 – Cimetière – reprise de concessions :

A l'issue d'une procédure qui a débuté en 2013, le maire propose de procéder à l'aliénation des contrats de concessions au cimetière. Il s'agit de tombes qui ne sont plus entretenues du fait de la disparition des familles ayant acquis une concession perpétuelle.

Les restes mortuaires seront déposés à l'ossuaire et les emplacements seront remis à la vente.

La liste des concessions abandonnées est proposée comme suit :

RAUFASTE François, CAMBORDE Gérard, BUZY MONBRU Jean-Baptiste, TOULET Léon, LEFOL Maurice, TISNE René, CABALOU Alphonse, LABES Stanislas.

Cette disposition est validée à l'unanimité.

5 – Avis sur le rapport de la CLET concernant la compétence jeunesse du Pays de Nay :

Le conseil municipal d'Asson doit se prononcer sur la décision prise par le Pays de Nay concernant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans le domaine de sa compétence Jeunesse. Le sujet est relatif au transfert de la Maison de l'Ado de la commune de Coarraze à la Communauté de Commune du Pays de Nay.

L'impact financier concerne uniquement la commune de Coarraze et même si nous n'avons pas pris connaissance du rapport annoncé les élus valident à l'unanimité cette délibération.

6 – Chantier jeune :

A l'instar de plusieurs communes du Pays de Nay, le conseil municipal d'Asson décide à l'unanimité de créer un chantier jeune pour la semaine du 21 au 25 février 2022.

En France plus de 800 chantiers sont réalisés (80% en milieu rural et 20% en ville).

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale Jeunesse et Sports recueille tous ces projets.

L'encadrement est assuré par un élu et un agent communal. Chaque participant recevra une bourse de 90 €.

Cette opération concerne les adolescents âgés de 14 à 17 ans, et leur permet de se rassembler autour d'un projet utile à la collectivité.

8 jeunes ont répondu favorablement à cette initiative qui a pour thème l'entretien du patrimoine communal.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire informe qu'en raison d'un prochain départ en retraite, un poste d'agent administratif va faire l'objet d'un appel à candidature.

Patrick Moura demande si les écoles sont dotées de détecteur de CO2. Le maire assure que 2 appareils sont en cours d'acquisition, les pouvoirs publics apportent une aide de 2 € par élève.

A la question de l'avancement du projet de crèche, le maire précise qu'il est dans l'attente de l'avis du Pays de Nay pour la poursuite de l'opération.

Le programme de construction par la société Ages et Vies de la future maison pour séniors à la rue du Pla d'Isou est en phase d'étude et de devis pour l'infrastructure routière.

La séance est levée à 21 heures.

L'actualité de la semaine



Suite au glissement de terrain du 15 septembre 2021, les travaux de renforcement en dessous de l'école sont en cours.

Les rédacteurs : Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier.